Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 114 (2016)

Heft: 1-2

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les questions féminines depuis 40 ans



Cinq ans après l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes, une Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) a été créée en 1976. Plate-forme nationale et internationale d'information sur l'avancement de l'égalité, elle veille en permanence à ce que les sujets brûlants, comme le congé parental, restent dans le débat public. Ses études, analyses et recommandations donnent des impulsions à la politique de l'égalité de la Confédération et des cantons. Ses prises de position et les manifestations qu'elle organise servent de fondement à des débats auxquels participent les milieux spécialisés, les organisations intéressées et le grand public. Une fête commémorative des 40 ans de la CFOF a eu lieu le 19 novembre 2015. Ce fut l'occasion de présenter quatre revendications d'actualité, dont celle d'un congé parental rémunéré réglé par la loi.

A cette occasion, la revue spécialisée Questions au féminin a interviewé 40 spécialistes en posant à chacun et chacune une question concrète différente en lien avec l'actualité. Parmi ces personnalités se trouve Barbara Stocker Kalberer, présidente FSSF, qui explique en allemand la nécessité d'instaurer un congé parental de six mois. En introduction, l'article «Nombreux sont les acquis - nouveaux sont les défis. Les 40 ans de la CFQF» replace les travaux de la commission dans leur contexte historique. Ce numéro du jubilé (en allemand, français ou italien, sans traduction, 136 p.) existe en version papier et en version numérisée.

Par ailleurs, une feuille d'information publiée sous forme d'un poster (42 × 70 cm) retrace le long chemin parcouru pour progresser vers l'égalité entre femmes et hommes: «Nombreux sont les acquis — nouveaux sont les défis. 40 ans de la CFOF – 40 événements».

Enfin, un dossier web «Femmes Pouvoir Histoire» recense, de 1848 à nos jours, les dates et les faits les plus marquants concernant la politique des femmes et l'égalité en Suisse.

Voir www.ekf.admin.ch

Concilier famille et travail depuis 20 ans



La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) a fêté le 14 novembre 2015 ses vingt ans d'existence. Pour marquer le coup, elle a invité vingt familles venues de toute la Suisse et se distinguant par leur composition (biparentales, monoparentales, recomposées, arc-en-ciel, nombreuses, etc.) et par la manière dont elles se partagent les tâches. Ont été conviés parents, enfants et grands-parents. Au total, près de 70 adultes ont participé à un *World Café* pour essayer de répondre à des questions sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

A cette occasion, la COFF a également édité une étude et une publication toutes deux intitulées «L'accueil parascolaire vu par les parents et les enfants». Avec la flexibilité des conditions de travail, les possibilités de travail à temps partiel ou l'introduction d'un congé parental ou de paternité, les offres d'accueil parascolaire constituent un élément fondamental pour concilier famille et travail. L'étude a cherché à savoir dans quelle mesure ces offres sont adaptées aux besoins des parents et des enfants et à identifier les problèmes rencontrés ainsi que les améliorations possibles. Les résultats ont montré que les parents sont attachés à la qualité des offres ainsi qu'à la qualification et à la constance du personnel. Les parents souhaitent aussi que les structures restent ouvertes jusqu'à 18 heures au moins, que les tarifs soient abordables et que le parcours entre l'école et la structure d'accueil soit sécurisé. Quant aux enfants, la plupart ont affirmé avoir du plaisir à fréquenter les structures de jour. Selon leur âge, les souhaits exprimés sont divers: alors que certains aimeraient un coin repos ou une salle de jeu, d'autres souhaiteraient que les adultes soient plus attentifs en cas de conflit.

Voir www.coff-ekff.admin.ch

Lutte contre les mutilations génitales féminines

La dernière étude belge sur la prévalence des mutilations génitales féminines (MGF) a révélé que plus de 13 000 femmes probablement excisées vivaient en Belgique et que plus de 4000 filles risquaient de l'être. Le nombre de filles et de femmes concernées par les MGF a doublé depuis 2008. Les associations de terrain constatent aussi que les mécanismes de prévention et de protection des filles et des femmes victimes ou à risque de MGF sont insuffisants.

Afin de répondre aux besoins des professionnel-le-s, un guide de bonnes pratiques a été publié (60 pages, en français seulement) et diffusé gratuitement sur internet. Ce nouvel outil vise à proposer des mesures et actions concrètes à toute personne se trouvant devant une situation relative aux MGF. Il se présente sous la forme de fiches s'adressant aux professionnel-le-s de différents secteurs pouvant être confrontés à ces risques.

Les références législatives sont certes exclusivement belges, de même que les coordonnées des associations de terrain, mais les témoignages et surtout les exemples d'approche et de conseil intéresseront tous les professionnel-le-s francophones.

Voir www.stratefiesconcertees-mgf.be > Actualités > 24 novembre 2015

Neuf maisons de naissance en France

Le 26 novembre 2015, un arrêté fixant la liste des maisons de naissance autorisées à fonctionner de manière expérimentale a été publié au Journal Officiel. Sur les onze projets de candidatures, neuf ont été retenus: la maison de naissance CALM à Paris; l'association Premier Cri à Vitry sur-Seine, la Maison de naissance DOUMAIA à Castres, La Maison à Grenoble, Le Temps de naître à Baie-Mahault, Joie de naître à Saint-Paul, Premières Heures au monde à Bourgoin-Jallieu, la Maison de naissance MANALA à Sélestat et Un Nid pour naître à Nancy. Cette expérimentation va durer cinq ans et une évaluation sera conduite par l'Agence régionale de santé compétente après deux années de fonctionnement de chaque maison de naissance. En revanche, aucune autre maison de naissance ne pourra ouvrir ses portes durant cette période. Il faudra attendre la fin de l'expérimentation pour espérer voir ce mode de prise en charge se généraliser dans toute la France.

Source: Communiqué du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes du 27 novembre 2015

Les enfants nés de mères ayant un cancer vont bien

Comment évolue un enfant quand sa mère est atteinte d'un cancer durant sa grossesse? Une étude cas-témoins multicentrique a comparé 129 enfants nés de femmes diagnostiquées pour un cancer pendant leur grossesse et 125 enfants nés de mères en bonne santé.

Les chercheurs ont analysé des questionnaires et des dossiers médicaux et ils ont effectué une évaluation neurologique à 18 et/ou à 36 mois complétée par un examen cardiaque à 36 mois.

Pendant la grossesse, 96 enfants (74,4%) ont été exposés à une chimiothérapie (seule ou en combinaison avec d'autres traitements), 11 (8,5%) à une radiothérapie (seule ou en combinaison), 13 (10,1%) à une chirurgie seulement, deux (1,6%) à d'autres traitements médicamenteux, et 14 (10,9%) à une absence de traitement. Il en résulte qu'à la naissance, le poids

était inférieur au 10° percentile pour 22% des enfants du groupe exposé et pour 15,2% des enfants du groupe témoin: une différence non significative. Avec ou sans traitement, l'exposition prénatale au cancer maternel n'affecte pas le développement cardiaque et cognitif des enfants. Seule la prématurité est en corrélation avec un résultat cognitif moins bon, mais cela que la mère ait été diagnostiquée ou non pour un cancer pendant sa grossesse.

Source: Amant F. et al. (2005) Pediatric outcome after maternal cancer diagnosed during pregnancy «The New England Journal Medicine», 373:1824-1834

«Ne laisse personne décider en ton nom»

No Violence, une nouvelle campagne de sensibilisation des jeunes a été lancée en Belgique fin novembre 2015 par la Direction de l'égalité des chances.

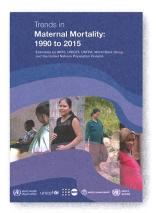
Chez les 12-21 ans, neuf jeunes sur dix affirment avoir été victimes et/ou auteurs d'actes qui relèvent de la violence (verbale ou psychologique autant que physique) dans leurs relations amoureuses. Les comportements de contrôle et d'emprise n'attendent donc pas l'âge adulte ou la vie en couple pour apparaître.



Dans cet esprit, la campagne veut aider les jeunes à repérer les signes de violence dans leurs relations amoureuses, à déconstruire les mythes qui y sont liés, à percevoir les diverses manifestations de cette violence, à saisir son ampleur et ses effets.

Voir www.aimesansviolence.be

La mortalité maternelle a baissé de 44% en 25 ans



Un rapport publié par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Unicef, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Groupe de la Banque mondiale et la Division de la population des Nations Unies rend compte des derniers progrès accomplis.

D'après les estimations figurant dans ce rapport publié uniquement en anglais (Trends in Maternal Mortality: 1990 to 2015), le nombre de décès maternels dans le monde est passé de 385 pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 216 en 2015.

L'objectif visé pour 2030, à savoir moins de 70 décès maternels pour 100000 naissances vivantes, reste particulièrement ambitieux. Un article paru dans *The Lancet* en propose une analyse systématique.

Source: Alkema, L. et al. (2015) Global, regional, and national levels and trends in maternal mortality between 1990 and 2015, with scenario-based projections to 2030: a systematic analysis by the UN Maternal Mortality Estimation Inter-Agency Group.

«The Lancet» Published Online November 12. doi 10.1016/ \$0140-6736(15)00838-7